



## RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 JUILLET 2025

Date de convocation 23 juillet 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juillet à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Nicolas HEURTEL, Mme Simone CHARPENTIER, Mme Karine LE VAILLANT, M. Pascal GOHARD, Mme Arlette COLOMB, M. Daniel BURLLOT, Matthieu SAINT-CAST, M. Hugues LESAGE (arrivée à 19h10), Mme Jeanine NARDUZZI, M. Thierry MICHOUX  
Mme Léone LE PROVOST, M. Daniel SANTIER

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sandrine OLLIVIER (procuration à M. Christian LE MAITRE) M. Vincent RAOUL (procuration à Nicolas HEURTEL), Mme Céline LE DORE (procuration à Madame Léone LE PROVOST)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT, Mme CHNOUKI Catherine

Monsieur Daniel BURLLOT a été nommé secrétaire de séance

## **DÉLIBÉRATION CONVENTION EMPLOI ASSOCIATIF**

Les dispositions prises par l'Assemblée départementale en matière de soutien aux emplois associatifs permettent de proposer au vote le renouvellement des aides des emplois associatifs locaux. Dans ce cadre il vous est proposé le projet de convention EAL pour l'association Groupement Jeunes Sud Goëlo dont la mairie de Lantic est co-financier local. Cette convention est valable pour une durée de 4 ans à compter du 01/10/2025 pour un montant de 1 600€ annuel.

Je vous propose d'approuver le modèle de convention pluriannuelle relatif au financement d'emplois associatifs locaux qui ont été adoptés par le Département en Commission Permanente le 7 avril 2025 ci-annexé qui sera adapté aux spécificités de chaque association que notre collectivité soutient au titre de ce dispositif et de m'autoriser à signer les conventions et documents afférents à ces dossiers.

APRÈS échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle relative au financement de l'emploi associatif de l'EAL.

## **AUGMENTATION MONTANT CHÈQUES CADEAUX POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur Nicolas HEURTEL donne lecture du courrier du personnel communal reçu en mairie le 10 juin 2025 sollicitant une augmentation de l'attribution des chèques cadeaux à partir de Noël 2025. Depuis janvier 2024, le plafond d'exonération des charges sur les chèques CADHOC a été relevé, de ce fait le personnel communal demande une revalorisation de leur montant à 180€ annuel par agent à compter du mois d'octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'attribuer 180,00 euros de chèques cadeaux à partir d'octobre 2025 à l'ensemble du personnel communal titulaire et vacataire ayant un contrat d'au moins un an sur la commune de Lantic.

## **DEVIS TRAVAUX MACONNERIE ÉGLISE**

Monsieur le Maire, Monsieur Daniel BURLOT ainsi que Monsieur Nicolas HEURTEL exposent au Conseil Municipal le projet de restauration d'une partie des murs extérieurs de l'Eglise de Lantic sur lesquelles des fissures sont apparues au fil du temps. Plusieurs entreprises lanticaïses ont été sollicitées mais ne peuvent être retenues car elles ne répondent pas au cahier des charges imposés par le département (usage de mortier traditionnel constitué d'un mélange de chaux HNL et de sables locaux). Des entreprises spécialisées dans la restauration du bâti ancien ont donc été sollicitées afin de répondre aux exigences du Département dans le cadre de l'engagement du contrat de territoire.

Travaux/Entreprises	J.MOULLEC	Maison Grevet
<b>TOTAL</b>	<b>87 345.85 € HT</b> <b>104 815.02 € TTC</b>	<b>93 829.09 € HT</b> <b>112 594.90 € TTC</b>

APRÈS en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise J.MOULLEC pour un montant total de 104 815.02 €TTC. Le choix s'est porté sur cette entreprise car :

- le type de mortier utilisé par l'entreprise Moullec correspond aux demandes du Département,
- il offre une meilleure protection des tombes lors du chantier,
- son délai d'intervention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **DEMANDE SUBVENTION – RÉNOVATION JOINTS ÉGLISE – CONTRAT DE TERRITOIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enveloppe de 213 919 € a été allouée au titre du contrat de territoire, 130 919€ servent à financer la garderie, le solde est donc de 83 000€. Il est possible de solliciter 61 000€ sur ce contrat de territoire afin de financer les travaux de rénovation des joints de l'église.

APRÈS avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'utilisation des 61 000€ de contrat de territoire pour les travaux de rénovation des joints de l'église

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

## **DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET A UN CONGE DE GRAVE MALADIE**

Madame Karine LE VAILLANT informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter des agents contractuels pour palier à la surcharge d'activité en raison de travaux d'agrandissement de l'école, et à l'encadrement de l'accueil de loisirs et au vu du tableau des effectifs.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 4 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : agrandissement de l'école, surcharge d'activité à l'accueil de loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de la création à compter du 1er septembre 2025 de 3 emplois non permanents dans le cadre d'emploi d'ADJOINTS TECHNIQUES et ADJOINT ADMINISTRATIF pour une durée hebdomadaire de service de :

- ✓ 1 adjoint technique : 15.99 / 35<sup>e</sup>
- ✓ 1 adjoint technique : 15.71 / 35<sup>e</sup>
- ✓ 1 adjoint technique : 15 / 35<sup>e</sup>

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois.

Les emplois non permanents d'adjoints d'animation concerneront les mois d'été 2026.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur Le Maire à recruter les agents pour pourvoir ces 3 emplois et signer les contrats.

## AFFAIRES DIVERSES

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Propriété de Monsieur SVAY Vanthet, 17 rue de sous la ville, parcelle ZI N°10

- Invitation inauguration garderie le 29 août 2025 à 18h
- Monsieur Nicolas HEURTEL fait état de l'avancée du projet de la Maison de la santé : Le groupe de travail constitué de Monsieur le Maire, Monsieur Matthieu SAINT-CAST et lui-même a rencontré un promoteur immobilier qui va rédiger une lettre d'achat du terrain afin de vendre en VEFA les locaux à usage professionnel à la mairie. Monsieur Matthieu SAINT-CAST fait état de la rencontre avec les professionnels de santé intéressés par le projet, une présentation du projet qui proposera environ 300 m<sup>2</sup> pour la partie santé leur a été faite. Des logements dits « sociaux » seront inclus dans ce projet.
- Monsieur le Maire rend compte du dispositif de radars de comptage installés sur 4 des axes principaux de la commune par le département, dans des zones limitées à 50km/h. Des comptes rendus pour chacun des sites nous ont été envoyés, voici ce qu'il en ressort :

<b>Lieux implantation des radars de comptage</b>	<b>Nombre de véhicules journaliers – 2 sens</b>	<b>Vitesse à laquelle roule 85% du trafic – 2 sens</b>
Avenue de la vieille cours	2470	73.8
Rue de la nouette	726	64.0
Avenue des chevreuils	854	59.30
Route du golf	1539	81.10

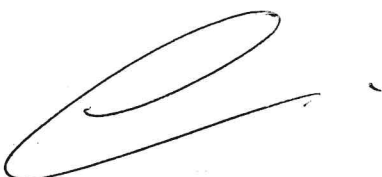
La commune attend le retour des études menées par l'ADAC sur ces axes afin d'y étudier de nouveaux aménagements avec pour objectif un ralentissement du trafic routier dans le but de sécuriser ces axes.

Monsieur Thierry MICHOUX informe le Conseil Municipal que la commune peut postuler à un projet d'implantation d'un belvédère sur la commune. Le projet porté par Destination Baie de Saint-Brieuc-Paimpol-Les Caps en lien avec la Région Bretagne et Ailes Marines, doit répondre à certains critères en lien avec la thématique des différentes sources d'énergies. La commune aura un reste à charge de 20% si le projet est retenu.

Fin de séance 19h30

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian LE MAITRE



Le secrétaire,  
Daniel BURLOT

